

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Monsieur GUYARD Bruno, Maire.

**Présents** : Monsieur Bruno GUYARD, Madame Mallorie MATTON-KNOPP, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Fanny BRUYNEEL, Monsieur Pierre-Antoine FIEVET, Madame Aurore YANG, Monsieur Loïc CROCHET, Monsieur Stéphane ARNOULT, Monsieur Denis SARDON, Madame Maud DEBOUT, Madame Béatrice TRIFFAULT, Monsieur Fabien BOUCHER, Madame Stéphanie TRIFFAULT, Madame Florence BOISTARD, Madame Solène MENNECIER, Madame Raphaëlle DAOUPHARS, Madame Ludivine BOISARD, Monsieur Gaël ZICKLER, Monsieur Yannick BANSCH, Monsieur Léo BEAUCHAMP.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
20	27	25

**Absent ayant donné un pouvoir** : Mme Christelle TESSIER à Mme Aurore YANG, M. Bruno GODET à Mme Ludivine BOISARD, M. Christian SIFFELET à M. Denis SARDON, M. Morgan GUERULT à Mme Raphaëlle DAOUPHARS, M. Arnold MARAIS à M. Philippe BAUMY,

**Absents excusés** : Mme Nathalie INGELAERE, Madame Isabelle PERCHERON.

**Date de la convocation**

19 juin 2026

**Date d'affichage**

19 juin 2026

Objet de la délibération

**5 Institutions, organisation et  
vie politique**

**5-3 Désignation de  
représentants**

**5-3-6 Autres représentants**

**2026-069- Désignation de  
des membres pour la  
CCID**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

30/06/2026

A été nommé secrétaire : M. Pierre-Antoine FIEVET

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 8 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 32 noms : 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

Les commissaires titulaires :

Aurore YANG	Martine LEROY
Béatrice DUPLOUY	Raymond SOTTEAU
Bruno CORDIER	Philippe BAUMY
Christian SIFFELET	Benoît MATTON-KNOPP
Eliane QUENTIN	Frédéric MURA
Fabrice PELLETIER	Christelle TESSIER
Jean-Pierre CABEL	Fanny BRYUNEEL
Marc JACQUET	Gérard HUET

Les commissaires suppléants :

Stéphane ARNOULT	Florence BOISTARD
Bruno GODET	Nathalie INGELAERE
Loïc CROCHET	Solène MENNECIER
Pierre-Antoine FIEVET	Raphaëlle DAOUPHARS
Denis SARDON	Ludivine BOISARD
Maud DEBOUT	Isabelle PERCHERON
Béatrice TRIFFAULT	Jean-Philippe LECOINTE
Fabien BOUCHER	Léo BEAUCHAMP

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le secrétaire de séance  
Pierre-Antoine FIEVET



Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Bruno GUYARD